



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 17 octobre 2014, 20 h

Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER, Magali HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Présence de Patricia MURDIN, adjointe territoriale.

Après avoir précisé que le conseil fonctionnerait comme habituellement pour cette séance, le maire propose que soit désigné le secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Magali HENROTTE

Le maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : doit de préemption vente PIERRAT-GROS
Demande acceptée à l'unanimité.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2014

Alexandra DEPRAZ fait quelques remarques concernant la journée d'information au SYDOM (2-7), le nom de parcelle (2-10 : Roselois) et la réflexion en cours pour réfection de l'embranchement du Cuchet (2-14).
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents au conseil du 19/09/14 avec la modification des points apportés par Alexandra DEPRAZ.

1 - Désignation du secrétaire de séance.

Suite à demande d'Armand Perrier, le maire précise que le fonctionnement qui sera choisi ce soir le sera pour toute la suite du mandat.

Après lecture des réponses de 4 communes voisines et des textes de lois qui rappellent que l'élection par le conseil municipal, d'un ou plusieurs secrétaires un procès-verbal, est obligatoire et que ce(s) secrétaire(s), éventuellement assistés d'un auxiliaire, doit(vent) rédiger un procès-verbal de la séance. Après débat, il est décidé que pour la désignation du secrétaire de séance et la rédaction du procès-verbal, on continuera à fonctionner chacun son tour, par ordre alphabétique mais avec souplesse. Si quelqu'un ne veut pas être élu secrétaire, il peut passer son tour et être candidat pour une autre réunion.

2 – Droit de préemption maison GROS/PIERRAT.

Le maire rappelle que la commune ne peut préempter que si elle a un projet réel et qu'il n'y en a pas pour ce bâtiment.
À l'unanimité le conseil municipal décide que la commune n'exercera pas son droit de préemption pour cette vente.

3 – Décisions modificatives.

Deux décisions modificatives sont à étudier en raison de besoin d'augmentations de crédits.

Budget principal

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60611 : Eau & assainissement	100,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100,00 €			
D 668 : Autres charges financières		100,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		100,00 €		
Total	100,00 €	100,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2041582 : GFP : Bâtiments et installation		300,00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		300,00 €		
R 1328 : Autres				300,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				300,00 €
Total		300,00 €		300,00 €
Total Général		300,00 €		300,00 €

A l'unanimité, la décision modificative n° 2 du Budget Principal est adoptée.

Budget assainissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6152 : Sur biens immobiliers	665,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	665,00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		665,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		665,00 €		
Total	665,00 €	665,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 : Emprunts en euro		133 000,00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		133 000,00 €		
R 1641 : Emprunts en euro				133 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				133 000,00 €
Total		133 000,00 €		133 000,00 €
Total Général		133 000,00 €		133 000,00 €

A l'unanimité, la décision modificative n°1 Budget assainissement est adoptée.

4 – Commissions communautaires

Après présentation des commissions communautaires pour la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude par Isabelle HEURTIER, et après un tour de table, le conseil propose

- Pour la commission « Mutualisation intracommunautaire » : Magali HENROTTE
- Pour la commission « Mutualisation extracommunautaire » : Jérôme GRENARD.
- Pour la commission « déplacements doux » : pas de volontaires
- Pour la commission « Commission finances » : Isabelle HEURTIER.

5 – Convention avec la Communauté de Communes pour l'aménagement des sites de la cascade, du Moulin d'Aval, de la Serra et du belvédère de la Madone.

Après lecture de la convention, le Conseil municipal autorise le maire à la signer.

Néanmoins, Alexandra DEPRAZ remarque que ce serait bien de profiter de l'occasion de cette convention et de cet aménagement pour demander qu'il y ait un container à verre et une signalisation de la zone de tri vers la Madone et l'aire de pique-nique du Creux de l'Eau.

6- Cession d'une partie de la route forestière des Écollets par le syndicat des Écollets à la commune des Bouchoux

Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'une vente mais d'un déclassement d'une partie route (515 m allant de l'embranchement du chemin rural du Pré Millet jusqu'au lieu-dit Les Cernois) appartenant à la commune des Bouchoux dont le Syndicat n'assura plus l'entretien.

La Commune de Choux a déjà délibéré. La Pesse le fera puis le syndicat actera.

Vote : Pour que la commune des Bouchoux reprenne à sa charge l'entretien de cette partie de route : 10 voix. 1
Abstention : Emilie BLANC.

7 -Réflexion sur l'extinction de l'éclairage public au village.

Mme HENROTTE lit le courrier reçu de M. Philippe LAURENT reçu à la suite de l'action « le jour de la nuits ».

Après débat, il est décidé d'éteindre la lumière de 22h30 à 5h30 à compter de janvier 2015.

En parallèle on pourra être candidat au label « village étoilé »

Questions diverses

- Bernard HANSBERGER souhaiterait qu'on s'engage au mois de novembre pour le choix du prestataire pour l'audit du bâtiment de la Poste
- Courrier de Madame Clément : lecture est faite de la réponse qui sera envoyée.
- Lecture est faite du courrier de la Présidente du Comité des Fêtes
- Lecture est faite du courrier de Mme Christine RICHARD remerciant le CCAS pour son aide pour la cantine.
- Le Maire annonce les élections départementales qui auront lieu les 22 et 29 mars 2015.
- Le Maire présente le rapport d'activité du SIDEC et précise qu'il est consultable en mairie.
- Un point est fait sur les invitations reçues.
- Information sur la composition des commissions du PNR : elles sont ouvertes au public. Les inscriptions se font en ligne sur le site Internet du Parc.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **vendredi 14 novembre à 20h00**

La séance est levée à 23h50

I.HEURTIER

ABRAHAM Patrick	
Emilie BLANC	
COLIN Jacques	
COLLIGNON René	
DELBOS Jean Marc	
DEPRAZ Alexandra	
GRENARD Jérôme	
HANSBERGER Bernard	
HENROTTE Magali	
HEURTIER Isabelle	
PERRIER Armand	